

</

The map shows a village area with a pink road network. A green grid pattern is visible in the upper left. A red dashed line with a cross-hatch pattern runs horizontally across the middle. Labels include 'Uhp' in the center, '1AUo' in the bottom left, and 'A' in the bottom right. A red dashed line with a cross-hatch pattern is also visible in the bottom right corner.

Pays Fléchois

Source cadastre : cadastre.gouv.fr, mise à jour Décembre 2022

- Zones urbaines :**
- Uhc - Sous-secteur urbain central à vocation principale d'habitat (à vocation patrimoniale)
 - Uhp - Sous-secteur urbain périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation pavillonnaire)
 - Ua - Secteur urbain à vocation principale d'activités
 - Ue - Secteur urbain à vocation principale d'équipement
- Zones à urbaniser :**
- 1AUh - Sous-secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat
 - 1AUa - Sous-secteur à urbaniser à vocation principale d'activités
 - 1AUe - Sous-secteur à urbaniser à vocation principale d'équipement
- Zones agricoles :**
- A - Zone agricole
 - Aa - STECAL, en zone agricole, à vocation principale d'activités
 - Ae - STECAL, en zone agricole, à vocation principale d'équipements
 - Ah - STECAL, en zone agricole, à vocation principale d'habitat
 - At - STECAL, en zone agricole, à vocation principale de tourisme
 - At - STECAL, en zone agricole, à vocation principale de tourisme
- Zones naturelles :**
- N - Zone naturelle et forestière
 - Nca - Secteur naturel à vocation d'exploitation des carrières
 - Ngv - STECAL aires d'accueil et de terrains familiaux pour les GDV
 - Nenr - Sous-secteur à vocation principale de production d'énergie renouvelable
 - Nt - STECAL, en zone naturelle, à vocation principale de tourisme
 - Ntz - STECAL, en zone naturelle, à vocation principale de tourisme dédié au zoo
 - Nj - Secteur naturel à vocation de jardins privés ou partagés
 - NL - Secteur naturel à vocation d'équipements de loisirs de plein air et d'espaces de nature
 - Np - Secteur naturel à vocation de protection des paysages
- Prescriptions ponctuelles :**
- ★ Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - ★ Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - ★ Arbres isolés à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Prescriptions linéaires :**
- Haie à préserver au titre du L.113-1 du CU
 - Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
 - Haie à préserver au titre du L.151-23 du CU
 - Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
- Prescriptions surfaciques :**
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
 - Emplacement réservé
 - Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - Haie à préserver au titre du L.151-23 du CU
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
 - Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE
L'HABITAT

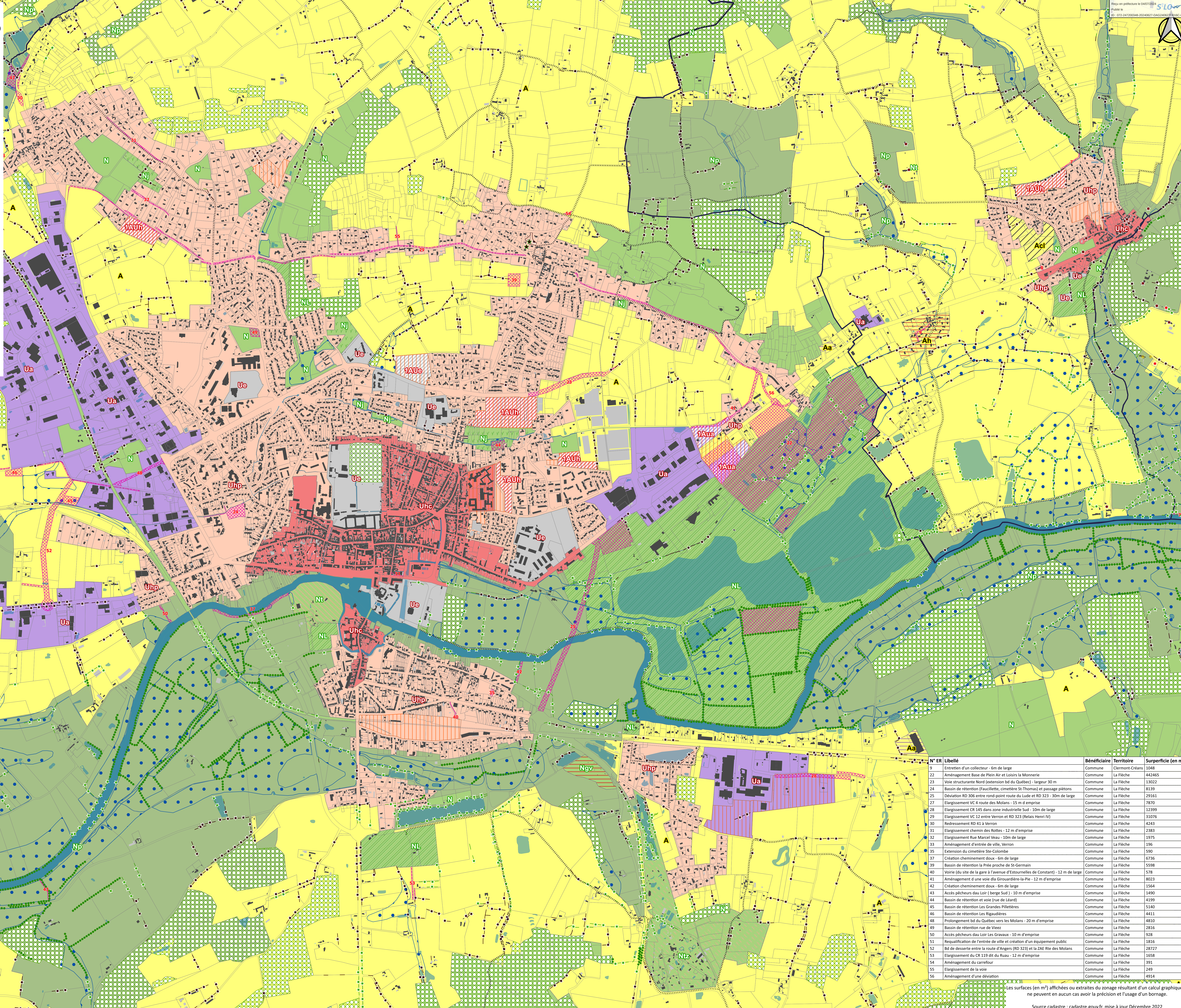
REGLEMENT GRAPHIQUE
Echelle : 1:7 500 e
Commune de La Flèche Centre

Vous pour être amené à la délimitation du
secteur communal en date du 27 juin
2024.

Arrière la Présidente, Nadine Goussier, Maire de La Flèche Centre

Pays Fléchois

PLUIH approuvé le 14/01/2021
Modification n°1 approuvée le 24/02/2022
Modification n°2 approuvée le 27/06/2024



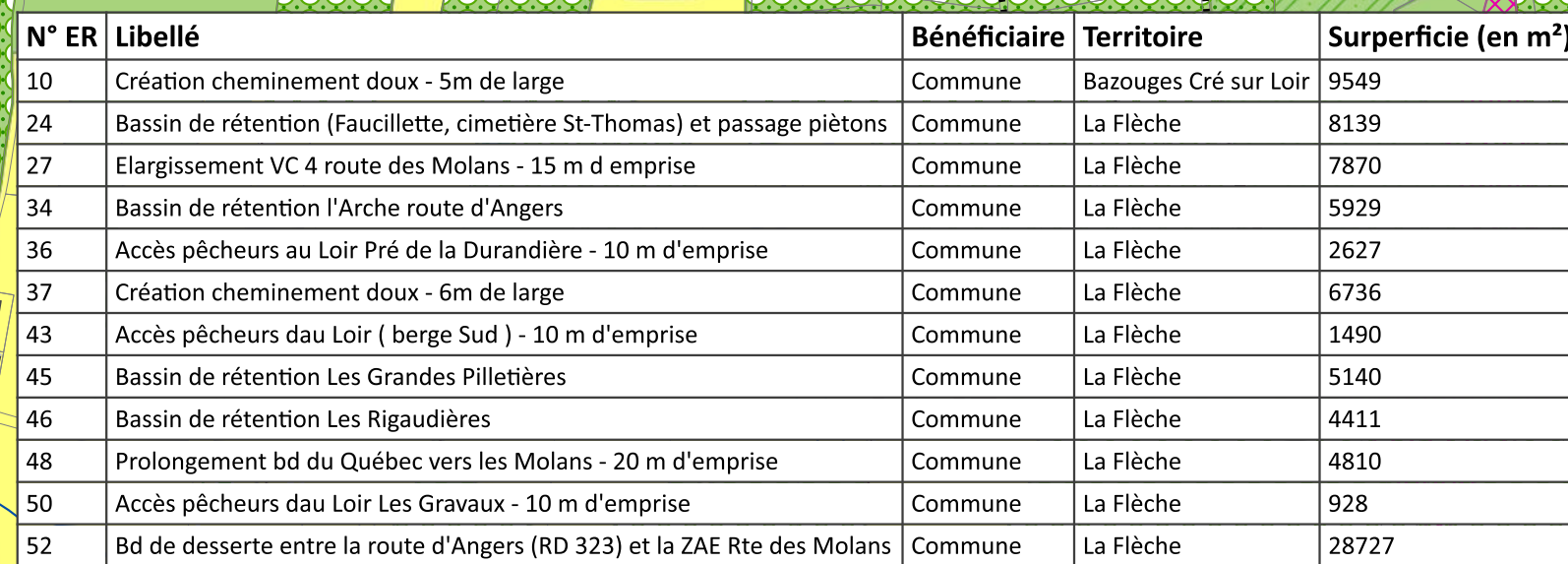
N°	ER	Libellé	Bénéficiaire	Territoire	Superficie (en m²)
9		Entretien d'un collecteur - 6m de large	Commune	Clermont-Créans	1048
22		Aménagement Base de Plein Air et Loisirs la Monnerie	Commune	La Flèche	442465
23		Voie structurante Nord (extension bd du Québec) - largeur 30 m	Commune	La Flèche	13022
24		Bassin de rétention (Faucillette, cimetière St-Thomas) et passage piétons	Commune	La Flèche	8139
25		Déviaton RD 306 entre rond-point route du Lude et RD 323 - 30m de large	Commune	La Flèche	29161
27		Elargissement VC 4 route des Molans - 15 m d'emprise	Commune	La Flèche	7870
28		Elargissement CR 145 dans zone industrielle Sud - 10m de large	Commune	La Flèche	12399
29		Elargissement VC 12 entre Verron et RD 323 (Relais Henri IV)	Commune	La Flèche	33076
30		Redressement RD 413 à Verron	Commune	La Flèche	4243
31		Elargissement chemin des Rottes - 12 m d'emprise	Commune	La Flèche	2383
32		Elargissement Rue Marcel Veau - 10m de large	Commune	La Flèche	1975
33		Aménagement d'entrée de ville, Verron	Commune	La Flèche	196
35		Extension du cimetière Ste-Colombe	Commune	La Flèche	590
37		Création cheminement doux - 6m de large	Commune	La Flèche	6736
39		Bassin de rétention la Prée proche de St-Germain	Commune	La Flèche	5598
40		Voirie (du site de la gare à l'avenue d'Estournelles de Constant) - 12 m de large	Commune	La Flèche	578
41		Aménagement d'une voie du Girouardière-la-Pie - 12 m d'emprise	Commune	La Flèche	8023
42		Création cheminement doux - 6m de large	Commune	La Flèche	1564
43		Accès pêcheurs dau Loir (berge Sud) - 10 m d'emprise	Commune	La Flèche	1490
44		Bassin de rétention et voie (rue de Léard)	Commune	La Flèche	4199
45		Bassin de rétention Les Grandes Pilières	Commune	La Flèche	5140
46		Bassin de rétention Les Rigaudières	Commune	La Flèche	4411
48		Prolongement bd du Québec vers les Molans - 20 m d'emprise	Commune	La Flèche	4810
49		Bassin de rétention rue de Vieze	Commune	La Flèche	2816
50		Accès pêcheurs dau Loir Les Grovaux - 10 m d'emprise	Commune	La Flèche	928
51		Requalification de l'entrée de ville et création d'un équipement public	Commune	La Flèche	1816
52		Rd de descente entre la route d'Angers (RD 323) et la ZAE Rte des Molans	Commune	La Flèche	28722
53		Elargissement du CR 119 dit du Ruau - 12 m d'emprise	Commune	La Flèche	1658
54		Aménagement du carrefour	Commune	La Flèche	391
55		Elargissement de la voie	Commune	La Flèche	249
56		Aménagement d'une déviation	Commune	La Flèche	4914

Les surfaces (en m²), affichées ou extraites du zonage résultant d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage.

Source cadastre : cadastre.gouv.fr, mise à jour Décembre 2022

Prescriptions surfaciques :

-  Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
-  Emplacement réservé
-  Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
-  Haie à préserver au titre du L.151-23 du CU
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
-  Secteur de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
-  Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU



Source cadastre : cadastre.gouv.fr, mise à jour Décembre 2022

</

<